RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

Délibération n°7

Tarifs des prestations pour les services de laverie en résidence universitaire

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34.

EXPOSÉ

Le CROUS Lorraine met à disposition des résidents, dans chacune de ses résidences universitaires et, dans un local réservé à cet effet, des machines à laver et à sécher le linge.

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, à l'occasion de sa séance du 28 juin 2022, a adopté, concernant les prestations de service de laverie proposées en résidence universitaire, pour une entrée en vigueur au 1er septembre 2022, les tarifs suivants :

- Lavage payé par carte IZLY 3 €
- Lavage payé par carte bleue 3,20 €
- Séchage 1 €

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, compétent en matière de définition de la politique tarifaire des prestations proposées par le CROUS Lorraine, adopte les nouveaux tarifs des prestations de services de laverie, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024, comme suit :

- Lavage payé par carte IZLY 2,80 €
- Lavage payé par carte bleue 3 €
- Séchage 1 €

NOMBRE DE VOIX : 20

- POUR : 20
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 13 décembre 2023

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU